

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2020

Objet

**Récupérateur
d'eau – Attribution
de subvention
individuelle.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN – M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD – Mme GRENOUILLEAU – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET – Mme ALFONSI – M. SAILHAN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI – Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. SINSOU – Mme ARNOLD – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BIJOUX à Mme LACUEY – M. BUNEL à M. BOURIGAULT
Mme DURLIN à M. GALAN – M. CALT à M. SINSOU**

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aux floiracais.

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure :
Les demandeurs remplissent un dossier de demande d'aide financière auprès de la Mission Agenda 21. Si celui-ci est recevable, une aide financière de 40% du prix d'achat de leur récupérateur, plafonnée à 40 euros, leur est attribuée, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Après validation des critères d'éligibilités, les demandes en cours sont présentées au Conseil Municipal dans le tableau suivant :

Identité du demandeur	Volume	Prix d'achat	Aide financière
MAGNAN Rafaëlla	310 L	40,0 €	16,00 €
RAMANAN Peter	300 L	119,0 €	40,00 €
DUFFOUR Clément	300 L	79,9 €	31,96 €
FERNANDES Irene	300 L	255,0 €	40,00 €
PEDANDOLA Linda	300 L	110,0 €	40,00 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des aides financières.

Vu l'action 5.3 de l'Agenda 21 de Floirac ayant pour objectif de mettre en place des subventions pour les récupérateurs d'eau, délibérée le 27 octobre 2014 ;

Vu la délibération du 25 septembre 2020 traitant du soutien aux initiatives éco-citoyennes ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Administration générale, Démocratie participative, Agenda 21 réunie en date du 10 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 16,00 € à Mme MAGNAN Rafaëlla.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à M. RAMANAN Peter.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 31,96 € à M. DUFFOUR Clément.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à M. FERNANDES Irene.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à M. PEDANDOLA Linda.

DIT que les dépenses sont réalisées au compte 20421, sur le budget de la Mission Agenda 21.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 septembre 2020

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre

Abstention :



Le Maire,